

VELO-ECOLE-TAND'AMIS

Association Sans But Lucratif

28 bis rue de l'Oise

17000 La Rochelle

N°W173001670

Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mars 2024 à 17h30

Présents : ASSOCIATION CLAIRVOYANT, AUBERT Philippe, BAUNOT Maxime, BROUARD Jean Jacques, COULON Louis, GUILLET Pierre, HERBAN Eglantine, LABETOULLE André, MANDERSCHIED Thierry, MARENDA Yves, MOULIN Joël, LE SAUX Philippe, MAZEAUD Emma, OUTIN Virginie, RICHEBOEUF Bernard, SAGOT Claude, VERGARA Francisco.

Excusés : RACHMUEHL Antoine, MARSAUD Claude

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance.

Après avoir constaté qu'il y avait 17 membres présents sur 27 adhérents inscrits à ce jour, les statuts ne prévoyant pas de quorum, l'assemblée peut valablement se réunir, le secrétaire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

1. Désignation du président de séance.
2. Approbation du PV de l'AG 2023
3. Rapport moral.
4. Rapports d'activités 2023.
5. Rapport financier 2023 et rapport de la commission de contrôle.
6. Budget prévisionnel 2024.
7. Fixation de la cotisation 2025.
8. Modification article 7 du règlement intérieur.
9. Election des membres de la Commission de Contrôle.
10. Election des membres de la Direction Collégiale.
11. Questions diverses.

Election du Président de séance

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de président de séance : Philippe AUBERT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Désignation des scrutateurs

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de scrutateurs :
Eglantine HERBAN et Yves MAREUDA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Election du secrétaire de séance

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de secrétaire de séance : Bernard RICHEBOEUF.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal de l'AG 2023

Les membres de l'association ayant eu communication du procès-verbal de l'assemblée générale précédente et aucune remarque n'ayant été formulée, l'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Rapport moral

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par le Président de séance et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Rapport d'activité

L'Assemblée Générale prend acte des deux rapports d'activité vélo école et tand'amis fait par les co-présidents et décide d'approuver ceux-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Rapport financier

Après avoir entendu le rapport financier faisant apparaître un déficit de 5254 € et le rapport de la commission de contrôle, l'Assemblée Générale approuve ceux-ci et donne quitus aux membres de la Direction Collégiale pour la gestion de la trésorerie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Budget prévisionnel 2024

Après avoir eu connaissance de la proposition de budget prévisionnel 2024, l'Assemblée Générale approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Fixation de la cotisation annuelle

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de fixer à 12€ pour 2025 pour les individuels, 17 € pour une famille ou autre groupe, 30 € et plus membre bienfaiteur.

Cette résolution est adoptée à 13 voix, 3 voix contre, 1 abstention.

Modification du règlement intérieur

Après avoir entendu la lecture des modifications apportées au règlement intérieur ARTICLE 7, suite à une décision de la Direction Collégiale du 26 janvier 2024 : l'assemblée générale décide d'approuver cet article dans sa nouvelle rédaction.

Cette résolution est adoptée à 16 voix, 1 voix contre.

Election des membres de l'Instance Dirigeante

Ala suite des candidatures déposées préalablement et ce jour il a été procédé à l'élection pour cette prochaine année des membres de la Direction Collégiale :

- Philippe AUBERT (Président fondateur, autorisation bancaire)
- Jean-Jacques BROUARD
- Pierre GUILLET
- Thierry MANDERSCHIED
- Virginie OUTIN
- Bernard RICHEBOEUF (Trésorier autorisation bancaire)
- Paco VERGARA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Election des membres de la Commission de Contrôle

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de renouveler, en qualité de membres de la commission de contrôle : Emma MAZEAUD et Louis COULON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Questions diverse :

Après échanges de vu il a été décidé de fixer la date des réunions trimestrielles de la Direction Collégiale au premier jeudi de chaque trimestre en rappelant que celles-ci sont ouvertes à titre consultatif à chaque membre de l'association à jour de sa cotisation, étant précisé que l'ordre du jour sera préalablement diffusé sur le site internet : velo-ecole.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance aux environs de 19h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.